



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le lundi 12 mai 2025 à 19 h 30, à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges, située au numéro 100, rue des loisirs, 2^e étage à Saint-Polycarpe, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure.

DEMANDE 2025-02

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ, NATURE ET EFFET :

DEMANDE 2025-02 : Lots 3 764 830 et 3 764 998 (250 rue Gauthier), permettant l'implantation d'une clôture ornementale ajourée d'intimité, en cour avant, dont la hauteur sera 1,85 m total plutôt qu'un mètre comme prescrit par l'article 13.5.1 du *Règlement de zonage*.

La demande de dérogation mineure vise les lots cadastre 3 764 830 et 3 764 998 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025

QUE cette demande de dérogation mineure et la présentation relative aux changements apportés par cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 22^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-cinq (2025).

Marie-Catherine Hamel
Adjointe à la direction générale et greffière adjointe